



9 mars 2023

(23-1728)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: RÈGLEMENT DE 2022 SUR LES MARQUES (MODIFICATION)

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
--	--------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2022 sur les marques (modification)
Objet	Marques de fabrique ou de commerce
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/GBR/23_1526_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/GBR/T/1

Brève description du texte juridique notifié

Le texte notifié modifie la Loi de 1994 sur les marques afin de permettre aux titulaires de marques notoirement connues d'interdire l'utilisation d'une marque leur portant atteinte pour des produits et services non similaires (en plus de la protection déjà accordée en ce qui concerne les produits et services similaires). La modification prévoit également le même traitement pour les ressortissants britanniques et les ressortissants de pays tiers signataires de la Convention de Paris.

Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	27 décembre 2022
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	1 ^{er} mars 2023
--	---------------------------

Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	UK Intellectual Property Office Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni information@ipo.gov.uk 0300 300 2000 Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.